



ARRÊTÉ

**Portant délégation de signature du Président du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs
à Madame Elise LAUDE, Directrice générale adjointe en charge des ressources,
durant la vacance du poste de Directeur général des services**

Le Président,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5421-7 et L.5721-1 et suivants, R.5721-1;

VU l'arrêté du Ministre de l'intérieur du 16 juin 1969 relatif à la création de l'Institution interdépartementale des barrages-réservoirs du bassin de la Seine publié au Journal officiel du 28 juin 1969;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-187 du 7 février 2011 relatif à la délimitation du périmètre d'intervention de l'Institution interdépartementale des barrages-réservoirs du bassin de la Seine en tant qu'établissement public territorial de bassin;

VU l'arrêté préfectoral n° 75-2017-03-29-005 du 29 mars 2017 autorisant la transformation de l'Institution interdépartementale des barrages-réservoirs des bassins de la Seine en syndicat mixte ouvert dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs » et approuvant ses statuts;

VU les statuts du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs;

VU l'arrêté du Président n° 2020-514 en date du 29 septembre 2020 portant modification de l'organisation des services du syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs ;

VU la délibération n° 2021-57/CS du Comité syndical, en date du 28 septembre 2021, portant élection du Président de l'EPTB Seine Grands Lacs;

VU la délibération du comité syndical n° 2021-73/CS du 9 novembre 2021 portant délégation d'attributions du Comité syndical au Président du Syndicat mixte ;

VU l'arrêté du président n° 220-637 en date du 9 novembre 2020 portant nomination de Madame Elise LAUDE par voie de mutation, sur l'emploi fonctionnel de Directrice générale des services adjointe en charge des ressources du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs ;

CONSIDÉRANT la vacance du poste de Directeur général des services à compter du 1^{er} mai 2022 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Délégation est donnée à Madame Elise LAUDE, Directrice générale adjointe en charge des ressources, à l'effet de signer tous actes, y compris les actes notariés dans les conditions fixées par le Bureau ou le Comité syndical, correspondances, arrêtés, contrats divers, copies, extraits conformes et annexes aux actes se rapportant à l'administration du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs et à la gestion de ses projets, à l'exception des rapports au Bureau et au Comité syndical, des délibérations et des mesures concernant la discipline et la carrière des collaborateurs du Cabinet du Président.

ARTICLE 2 : La signature par Madame Elise LAUDE des pièces et actes mentionnés à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule suivante :

**« Pour le Président et par délégation
La Directrice générale adjointe des services
Elise LAUDE »**

ARTICLE 3 : Cette délégation prend effet à compter du 1^{er} mai 2022 et durera pendant toute la période de l'intérim du poste vacant de Directeur général des services assuré par Madame Elise LAUDE, qui prendra fin dès la nomination d'un nouveau Directeur général des services.

ARTICLE 4 : La Directrice générale adjointe des services en charge des ressources du Syndicat mixte est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'établissement.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée. Ampliation sera adressé à Monsieur le Préfet de la Région Ile-de-France et du Département de Paris et à Monsieur le Directeur régional des Finances publiques d'Ile-de-France.

Paris, le 21 AVR. 2022

Le Président,



Patrick OLLIER

Ancien Ministre

Maire de Rueil-Malmaison

Président de la Métropole du Grand Paris

Monsieur le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Je, soussignée Elise LAUDE, reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté le